

Mettre fin aux idées reçues

L'assainissement non collectif produit de mauvaises odeurs et fonctionne mal ? FAUX

Un système individuel est basé sur les mêmes principes qu'un système collectif. Une installation bien conçue et entretenue fonctionne correctement et prévoit l'évacuation efficace des gaz naturellement produits.

L'assainissement non collectif ne permet pas d'utiliser tous les produits d'entretien ? FAUX

L'utilisation modérée de javel ou d'autres produits d'entretien ne détruit pas la flore bactérienne des fosses toutes eaux.

C'est la commune qui m'impose la filière d'assainissement à installer sur ma parcelle. FAUX

Le particulier reste seul responsable du choix de sa filière d'assainissement non collectif. Afin de choisir le dispositif le plus adapté à son terrain, il peut faire appel à un bureau d'études.

Je peux rénover ou modifier mon installation sans déposer de dossier d'assainissement. FAUX

Si vous décidez de rénover ou de modifier votre dispositif, vous devez en informer le Service Public d'Assainissement Non Collectif, via le dépôt d'un dossier, qui vérifiera que les travaux prévus respectent la réglementation en vigueur.

Mon terrassier m'a dit que les travaux qu'il a effectués sont conformes et qu'il n'a pas besoin de contrôle. FAUX

Le contrôle de réalisation des travaux est obligatoire, même si les travaux ont été réalisés correctement. Il est indispensable que le SPANC puisse constater la fin des travaux avant remblaiement.

Ma fosse septique, installée depuis plus de 20 ans, n'a jamais été vidangée, mais elle fonctionne bien. FAUX

Ce n'est pas parce que l'eau s'écoule à travers la fosse qu'elle est épurée !

Les fosses toutes eaux et septiques doivent être vidangées environ tous les 4 ans, afin de maintenir une activité optimale des bactéries qui dégradent les boues.

Le règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif est à votre disposition au bureau du SIEPA Nord Libournais à la Maison des abonnés au 7 Le Moulin à Bonzac

Pour tous renseignements concernant le fonctionnement, l'entretien, la réhabilitation et la réalisation de votre installation d'assainissement non collectif, le SIEPA Nord Libournais est à votre disposition au 05.57.69.20.55